



DECISION
N°2018-10-04

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN.

Excusé :

Autre membre du Bureau :

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 18

OBJET : Travaux de rénovation du chemin de Villaroy sur la commune de Châteaufort.
Convention de remboursement de travaux.

Le Bureau, légalement réuni le 4 octobre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIERES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1321-1 et L.1321-2 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-06, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, relative à l'approbation des conventions de remboursements de charges avec les communes de Bailly, Jouy-en-Josas, Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt, Les Loges-en-Josas et Versailles dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs » ;

Vu la décision n°2017-06-03, du Bureau communautaire du 15 juin 2017, relative à l'approbation de l'avenant n°1 de la convention de remboursement de charges de l'école de musique avec la commune de Bailly prévoyant la modification de la formule d'actualisation ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la délibération n°2018-52, du Conseil municipal de Châteaufort en date du 19 septembre 2018, approuvant la convention de remboursement des travaux de rénovation du chemin de Villaroy ;

Vu la délibération n°2018-53, du Conseil municipal de Châteaufort en date du 19 septembre 2018, approuvant la mise à disposition des chemins ruraux pour l'aménagement de la piste cyclable du plan vélo et la convention d'entretien de la piste cyclable ;

Vu la délibération n°2018-54, du Conseil municipal de Châteaufort en date du 19 septembre 2018, approuvant le procès-verbal constatant la mise à disposition du chemin rural de Villaroy, par la commune de Châteaufort à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour l'aménagement d'une piste cyclable ;

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 27 mars 2018 ;

Dans le cadre de l'exercice de la compétence sports et culture une convention a été passée entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Châteaufort afin de définir les modalités de remboursement de charges liées à la rénovation du chemin de Villaroy qui constitue une partie intégrante du tronçon 3 de la dorsale cyclable de Versailles. C'est également un maillon de l'itinéraire national entre Paris et le Mont-Saint-Michel.

Cette convention prévoit que l'Intercommunalité prenne à sa charge exclusive les travaux de rénovation de voirie sur ce tronçon pour un montant total de 100 000 € HT. La commune de Châteaufort bénéficiera du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les travaux réalisés.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de remboursement des travaux de rénovation du chemin de Villaroy sur la commune de Châteaufort ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses au budget 2018 de Versailles Grand Parc au chapitre 204 : «subvention d'équipement versé », nature 2041412 : «subvention d'équipement versée aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des installations et des bâtiments », fonction 311 : «enseignement musical, lyrique et chorégraphique » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 18

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,

Le 11 OCT. 2018

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
11/10/2018
de l'affichage le : 11/10/2018
retiré de l'affichage le : 12/11/2018



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20181004-20181004DPLTS-AU

Numéro de l'acte : 20181004DPLTS
Date de décision : jeudi 4 octobre 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Travaux de rénovation du chemin de Villaroy sur la commune de Châteaufort.
Convention de remboursement de travaux.
Classification : 8.7 - Transports
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 11/10/2018
Numéro AR : 078-247800584-20181004-20181004DPLTS-AU
Document principal : 99_AU-2018 10 04 Remboursement travaux de rénovation chemin de Villaroy Châteaufort.pdf

Historique :

11/10/18 14:50	En cours de création	
11/10/18 14:51	En préparation	Christelle BOURGEOIS
11/10/18 14:52	Reçu	Christelle BOURGEOIS
11/10/18 14:52	En cours de transmission	
11/10/18 14:52	Transmis en Préfecture	
11/10/18 14:57	Accusé de réception reçu	

